

ARRETE DAJI/2021/Signature/N°2021.34
portant délégation de signature

à

Marc BERNARDOT
Directeur du Centre Méditerranéen de
Sociologie, de Science Politique et d'Histoire
(MESOPOLHIS UMR 7064)

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université N° 2021/03/11-05, en date du 11 mars 2021, approuvant la nomination de Monsieur Marc BERNARDOT, Professeur des Universités à Aix-Marseille Université (AMU), en tant que Directeur et Monsieur Mohamed TOZY, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) en tant que Directeur Adjoint du Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science Politique et d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064),
- Vu l'arrêté de nomination de l'Institut d'Etudes Politiques N° 2021-07 en date du 26 mars 2021 approuvant la nomination de Monsieur Marc BERNARDOT, Professeur des Universités à Aix-Marseille Université (AMU), en tant que Directeur et Monsieur Mohamed TOZY, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) en tant que Directeur Adjoint, du Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science Politique et d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064),

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Marc BERNARDOT**, Directeur de l'UMR 7064, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant, **du Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science Politique et d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064)**, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc BERNARDOT**, Directeur, **Monsieur Mohamed TOZY**, Directeur Adjoint de l'UMR 7064, reçoit délégation de signature afin de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les mêmes actes.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Marc BERNARDOT reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses du budget **du Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science Politique et**



d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064), incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du laboratoire.

Chapitre II Marchés Publics

Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Monsieur Marc BERNARDOT** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G , H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), **Monsieur Marc BERNARDOT** reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 6

Monsieur Marc BERNARDOT reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 7

h.3

Monsieur Marc BERNARDOT reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V

Dispositions générales

Article 8

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 9

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés au laboratoire en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 10

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Le

Fait à Marseille, le 21 mai 2021

Les délégataires

Le délégant

Marc BERNARDOT

Directeur du Centre Méditerranéen
de Sociologie, de Science Politique
et d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064)



Mohamed TOZY

Directeur Adjoint du Centre Méditerranéen
de Sociologie, de Science Politique
et d'Histoire (MESOPOLHIS UMR 7064)



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

